

Tabac, alcool, drogues illicites : une estimation de leur coût social

Publié le 28 août 2023

🕒 3 minutes

Par : [La Rédaction](#)

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) évalue, dans une étude publiée en juillet 2023, le coût monétaire des conséquences de la consommation du tabac, de l'alcool, des drogues illégales et du trafic de ces dernières, aussi appelé "coût social".

L'Office français des drogues et de la toxicomanie (OFDT) publie une estimation du coût social des drogues en France en 2019 . Une première étude avait été publiée en 2015 à partir des données 2010.

Le coût social se compose d'un coût externe (valeurs des vies humaines perdues, perte de qualité de vie, pertes de production des entreprises et des administrations) et du coût pour les finances publiques (différence entre les dépenses de prévention, de répression et de soins, et les recettes des taxes sur l'alcool et le tabac ainsi que les pensions de retraite non versées).

En 2019, le coût social du tabac est estimé à 156 milliards d'euros, celui de l'alcool à 102 milliards et celui des drogues illicites à 7,7 milliards.

Le coût externe

Le coût externe représente l'essentiel du coût social des toxicomanies. Les drogues illicites engendrent un faible coût social en comparaison du tabac et de l'alcool parce qu'elles sont moins consommées :

- les **pertes de vies humaines** sont la **principale composante** du coût externe des drogues, qui représentent respectivement, 54% pour l'alcool, 56% pour le tabac et 35% pour les diverses drogues illicites. L'OFDT évalue le nombre de vies perdues à 41 080 pour l'alcool, 73 189 pour le tabac et 1 230 pour les drogues illicites. Par convention, le coût d'une année de vie perdue est établi à 115 000 euros. En conséquence, le coût externe du tabac est 1,5 plus élevé que celui de l'alcool en raison du nombre de décès provoqués par le tabac ;

- le **coût des soins** occupe la deuxième position pour l'alcool (7%), et 10% tant pour le tabac que pour les drogues illicites ;
- en troisième position, les **pertes de production** représentent respectivement 7% du coût social de l'alcool, 6% pour le tabac et 5% pour les drogues illicites.

Le coût pour les finances publiques

Chaque année, l'État doit payer 1,7 milliard d'euros pour le tabac, 3,3 milliards d'euros pour l'alcool et 2 milliards d'euros pour les drogues illicites.

L'OFDT évalue à 7 milliards le déficit public engendré par le tabac, l'alcool et les drogues illicites.

Les recettes de taxation du tabac (13 milliards d'euros) et de l'alcool (4 milliards d'euros) sont inférieures au "coût des soins" des maladies engendrées leur consommation. Le coût des soins est évalué à plus de 24 milliards d'euros.